

Le 19 février 2024

Le FRAC RÉUNION recrute sa DIRECTRICE ou son DIRECTEUR

Le FRAC RÉUNION (Fonds Régional d'Art Contemporain de La Réunion) est un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) financé par La Région Réunion et l'État. Il a été créé en 1986.

Comme tous les autres Fonds régionaux d'art contemporain, le FRAC RÉUNION — seul Frac d'Outremer — a pour mission de constituer une collection d'œuvres d'art contemporain, d'en assurer sa conservation, son étude scientifique et sa mise en valeur, sa diffusion dans et hors les murs et la sensibilisation des publics les plus larges.

Les missions d'intérêt général des FRAC sont régies par les textes réglementaires en vigueur relatifs au label « FRAC » : décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et arrêté du 05 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatifs au label « FRAC ».

L'EPCC FRAC RÉUNION compte une équipe de 4 personnes. Il bénéficie d'un budget annuel avoisinant les 500 000 euros auquel peuvent s'ajouter des subventions au projet.

Le FRAC RÉUNION se déploie aujourd'hui au sein d'un lieu patrimonial construit en 1869 sur les pentes de Piton Saint-Leu, dans le quartier de Stella. La Maison dispose de 110m² de surface d'exposition répartis entre cinq des pièces d'habitation du rez-de-chaussée. Suite à la fermeture administrative de 2020, le FRAC RÉUNION n'est plus en capacité d'accueillir le public dans ses murs. Les espaces d'exposition se sont donc mués en bureaux et ateliers au service des acteurs culturels et de la création contemporaine. Le FRAC RÉUNION s'est doté d'un dispositif mobile, le Bat'Karé, constitué d'un container d'exposition pouvant être installé sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, une autorisation temporaire de réouverture de la Maison pourrait être accordée par la mairie de Saint-Leu d'avril à décembre 2024. La Maison accueillerait alors une exposition temporaire. Elle refermerait pour la durée des travaux (maison et réserves) qui pourraient débiter en 2025.

Le jardin-collection du FRAC RÉUNION a fait l'objet d'une réouverture en octobre 2022, grâce à une autorisation ERP normée, ce qui lui permet depuis d'accueillir à nouveau les publics en EAC, particulièrement ceux des établissements scolaires alentour (École du Dehors, ateliers herbiers, la grande lessive, etc.)

La Maison FRAC s'intègre dans l'espace culturel de Stella comprenant également le musée Stella Matutina, ayant l'appellation musée de France.

Au cours de ces dernières années, le FRAC RÉUNION s'est affirmé comme un lieu d'art prospectif reconnu, tout autant qu'un outil régional au service des territoires et des artistes, qui place le visiteur au cœur de son action.

Le FRAC RÉUNION joue également un rôle essentiel dans la professionnalisation des artistes du territoire et notamment auprès des artistes émergents en lien, par exemple, avec l'école supérieure des arts de La Réunion.

La nouvelle direction sera chargée d'accompagner et de mettre en œuvre en particulier :

- le chantier prioritaire de l'extension des réserves — et avec lui le chantier des collections inhérent à la mutation — en lien étroit avec la Région Réunion propriétaire de la Maison et maître d'ouvrage ;
- le projet de chantier de travaux pour la réouverture définitive au public du FRAC sur le site de la Maison, toujours en lien étroit avec les services de la Région Réunion, propriétaire du bâtiment ;
- la suite du versement des données de la collection dans la base Vidéomuseum ;
- le renforcement de l'action internationale du FRAC dans sa dimension de coopération régionale au sein du bassin indianocéanique et de la zone indopacifique ;
- l'accompagnement de la structuration de l'écosystème artistique des arts visuels, en contribuant à la politique de mutualisation et de coopération entre les lieux de production et de diffusion de l'art contemporain, et à la ressource professionnelle.

Description du poste

En lien avec les instances délibératives et financeurs de l'Établissement que sont la Région Réunion et l'État, et sous la gouvernance du Président et du conseil d'administration de l'Établissement public, le/la directeur.trice dirigera le FRAC et à ce titre exercera les missions suivantes :

- conception, mise en œuvre et suivi du projet artistique et culturel d'établissement en conformité avec le cahier des missions et des charges du label FRAC et les orientations du conseil d'administration ;
- définition des politiques d'enrichissement, de conservation, de diffusion et de valorisation des collections ;
- élaboration et réalisation du programme annuel d'expositions, du programme d'édition et des actions auprès des publics (médiation, EAC, ...) ;
- suivi du plan de versement de la collection sur Vidéomuseum ;
- participation à la structuration de l'écosystème artistique local en contribuant au pôle de ressources professionnelles à destination de la filière des arts visuels ;
- développement d'actions de coopération/coproduction avec les lieux de diffusion de l'art contemporain du territoire ;
- direction et encadrement des personnels ;
- direction administrative et financière de l'établissement en lien avec la secrétaire générale en charge de l'administration et des finances ;
- recherche de partenariats financiers et développement de ressources propres, via notamment le mécénat ;
- recherche de partenariats publics et privés contribuant au rayonnement artistique et culturel du FRAC RÉUNION en France continentale, en Outremer et à l'étranger.

Profil et compétences requises

Le ou la candidate doit pouvoir justifier d'une vision artistique audacieuse, incluant la prise en compte de la réception de l'art par les publics, tout comme de son aptitude et de son goût pour le pilotage d'un établissement culturel.

Le ou la candidate disposera des compétences suivantes :

- parfaite connaissance de l'histoire de l'art, de l'art contemporain français et international,
- connaissance de la scène artistique régionale (bassin indianocéanique) et des scènes ultramarines appréciée,
- expérience souhaitée de direction d'établissement ou direction artistique au sein d'un établissement,
- connaissance des politiques culturelles nationales et régionales, de leurs enjeux artistiques et de démocratisation et de développement culturel,
- maîtrise des enjeux sectoriels (droit et régime des artistes auteurs),
- expérience managériale de direction d'équipe et de dialogue social,
- expérience de gestion administrative et budgétaire,
- expérience en gestion d'équipement (sécurité, bâtiment...),
- capacité à dialoguer avec les collectivités membres du conseil d'administration,
- capacité à conduire des projets avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels,
- très bon sens des relations publiques et partenariales, esprit d'initiative, créativité, dynamisme,
- qualités relationnelles, d'écoute et de communication,
- qualités rédactionnelles et d'expression orale,
- maîtrise d'une seconde langue, outre le français,
- Permis B requis.

Expérience dans un poste analogue appréciée.

Rémunération : sur la base de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale – filière territoriale culturelle et expérience.

Type de contrat : CDD (contrat de droit public) équivalent à la durée du mandat (3 ans)



Candidature

Les candidatures comprendront :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation détaillant la conception du poste et les grands axes du projet artistique et culturel envisagé.

Procédure de sélection

Le recrutement se déroulera en deux temps :

1/Pré-sélection des candidatures sur la base du parcours professionnel et de la lettre de motivation présentant les orientations de leur projet artistique et culturel.

Les candidat.es présélectionné.es recevront une note d'orientation ainsi que tous documents nécessaires à leur information. Ils et elles seront invité-es à rédiger et présenter un projet artistique et culturel s'inscrivant dans les attendus du label, la réouverture du site et les nouvelles réserves. Le projet détaillera sur 5 à 10 pages en incluant les annexes, en français, les orientations pour le FRAC RÉUNION.

2/Les candidats.es pré-sélectionné.es présenteront leur projet au jury au cours d'une audition. Cette audition se déroulera en langue française et en distanciel.

Le calendrier est le suivant :

- Dépôt des candidatures : jusqu'au 22 mars 2024, minuit, heure locale Réunion
- Résultat des pré-sélections : à partir du 11 avril 2024
- Remise des projets rédigés : 13 mai 2024, minuit, heure locale Réunion
- Auditions : semaine du 1^{er} juin 2024

Date de prise de fonction : à partir de septembre 2024

Limite de dépôt des candidatures : 22 mars 2024, minuit, heure locale Réunion.

Les dossiers de candidature, lettre de motivation et curriculum vitae, doivent être adressés avant le 22 mars 2024 (minuit, heure locale) sous la forme d'un seul envoi dématérialisé (courriel + une pièce jointe) **en un seul document au format pdf** (Toute autre forme d'envoi sera invalidée et rejetée.)

à l'attention du **Président du FRAC RÉUNION**, Monsieur Mario Serviabile, à l'adresse suivante : recrutement@fracreunion.fr Objet : DIRECTION.

Site internet : www.fracreunion.fr